

VIOLENCE DE GUERRE ET CRIMES DE DROIT COMMUN EN FRANCE UN CHANTIER À OUVRIR ?¹

Gilles Vergnon

Institut d'études politiques de Lyon

Si la France ne connaît pas, à la différence de l'Allemagne, de l'Italie ou de l'Irlande, de troubles politiques et sociaux majeurs impliquant d'anciens soldats démobilisés, l'étude de l'éventuelle reconversion de la violence guerrière en violence « privée » reste largement à explorer. Cet article entend contribuer à ce chantier en cours à partir d'exemples et de données statistiques issues de bases de données judiciaires.

Mots clés : brutalisation, criminalité, guerre, soldats, violence.

La traduction française en 1999 de l'ouvrage de l'historien américain George Mosse, *Fallen Soldiers. Shaping the memory of World Wars*, et, surtout, les titre et sous-titre choisis par son éditeur, *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*², a ouvert un vaste débat autour de cette dernière notion, vivement discutée par les historiens, largement acculturée dans les manuels scolaires de l'enseignement secondaire. Pourtant, dans son livre, Mosse donnait à ce mot une acception restrictive, en limitant l'usage au « champ politique allemand » où, écrivait-il, « la poursuite dans la paix des attitudes agressives de la guerre entraîna une brutalisation de la vie

1. Ce texte est issu d'une communication initialement présentée le 10 octobre 2018 à l'École militaire dans le cadre de la journée d'études, « Les morts de la Grande Guerre. Hasard ou déterminisme social ? » organisée par Jean Belin (IHEDN) et Antoine Parent (Sciences Po Lyon, LAET).

2. George Mossé, *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Flammarion, 1999.

politique et accentua l'indifférence à l'égard de la vie humaine»³. Mais il ajoute aussitôt que cette « brutalité politique » épargna, au moins partiellement, l'Angleterre et la France « pays victorieux où la transition de la guerre à la paix fut relativement douce »⁴. Les historiens français Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker élargirent à l'inverse le champ spatial de la « brutalisation » pour faire de la violence de la Grande Guerre « la matrice des totalitarismes du XX^e siècle »⁵, permettant de rendre compte des trois expériences totalitaires européennes, la Russie, l'Italie et l'Allemagne où les « atroces ferveurs » (plus que les idéologies) totalitaires exercent une puissante capacité d'attraction sur les « hommes nouveaux nés de la Guerre », qui, pour une part d'entre eux, se muèrent en soldats politiques, voire en « assassins »⁶. La piste « mossienne » a nourri depuis de nombreux travaux sur la violence politique de l'entre-deux-guerres et sur la mutation, à une échelle substantielle, d'anciens combattants de la guerre en « soldats politiques », relisant à cette aune l'expérience des « corps francs » allemands⁷, des *Squadristi* italiens⁸, voire de ce « bolchevisme de tranchées » dans lequel le général russe Broussilov voyait un élément déterminant de la révolution dans son pays⁹. D'autres travaux se sont intéressés aux protagonistes du soulèvement irlandais de 1919-1921, suivi d'une guerre civile opposant deux factions, toutes deux issues de l'*Irish Republican Army* (IRA) et ont montré la place des anciens combattants des armées britanniques tant dans le recrutement des *Black and Tans*¹⁰ que dans les combattants de l'IRA¹¹. Mais toutes ces expériences n'ont pas,

3. *Ibid.*, p. 181.

4. *Ibid.*

5. Stéphane Audoin-Rouzeau, Annette Becker, 14-18. *Retrouver la Guerre*, Paris, Gallimard, 2000, p. 269.

6. *Ibid.*, p. 170.

7. Jan-Philipp Pomplun, « Les corps francs allemands. Une lecture sociohistorique de la violence paramilitaire après la Première Guerre mondiale », 20&21. *Revue d'histoire*, 141, janvier-mars 2019, p. 41-54. L'auteur, qui discute cependant la thèse de la « brutalisation », montre qu'une part substantielle (40 à 75% selon les unités) des 200 à 250 000 hommes qui combattirent dans ces groupes paramilitaires était composée d'anciens soldats du front.

8. Voir Marie-Anne Matard-Bonucci, *Totalitarisme fasciste*, Paris, CNRS Éditions, 2018.

9. Nicolas Werth, *Les Révolutions russes*, PUF, « Que sais-je ? », 2017.

10. Les *Black and Tans*, unité paramilitaire au service de la couronne britannique, ainsi dénommés par la couleur de leur uniforme, regroupaient 9 000 anciens soldats et officiers britanniques, dont 11% d'anciens combattants irlandais (cf. Emmanuel Destenay, « Les anciens combattants irlandais de la Première Guerre mondiale. Une communauté martyrisée », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 136, octobre-décembre 2017, p. 43-56).

11. Emmanuel Destenay, « La participation d'anciens combattants irlandais de la Première Guerre mondiale à la guerre d'indépendance », 20&21 *Revue d'histoire*, 142, avril-juin 2019, p. 61-74. Sur 15 000 combattants de l'IRA, dont 3 000 engagés de façon permanente dans la lutte armée contre les Britanniques, l'auteur estime à 30% la part des anciens combattants chez ces derniers, avec un rôle déterminant dans la formation des jeunes recrues.

au moins dans les années de l'immédiat après-guerre, d'équivalent politique en France : pas de « Corps francs » ou de *Squadristi* dans un pays vainqueur, qui a accueilli dans sa capitale la Conférence de la Paix, dont les institutions républicaines ont été renforcées, au moins temporairement, par l'épreuve du conflit. Si la piste de la reconversion de la violence guerrière en violence politique ne peut guère être suivie, faute de protagonistes pérennes dans les années 1919-1922¹², une autre piste, celle de sa reconversion en violences domestiques ou sociales, pourtant évoquée dans des écrits contemporains, n'a guère été empruntée jusqu'ici par les historiens.

Un écrivain notoire de la période, Jean Prévost, né en 1901, entré à l'ENS en 1919 et tombé en 1944 dans le maquis du Vercors, utilise ainsi dans ses écrits autobiographiques ou historiques des catégories qui seront au cœur des controverses historiographiques de la fin du XX^e siècle, culture de guerre, consentement à la guerre, brutalisation... Dans son récit autobiographique, *Dix-huitième année*, il évoque à plusieurs reprises « l'esprit de guerre » qui « façonne » sa génération, « le goût de l'audace » qui pousse « les garçons de son âge aux paradoxes violents »¹³. Dans un essai, *Histoire de France depuis la guerre*, publiée en 1932, il revient sur le sujet, affirmant que la sortie de guerre fut un « moment violent de nos mœurs » même si, ajoute-t-il, celui-ci ne fut guère enregistré par les statistiques contemporaines des crimes et des délits « car l'impunité de la violence fut spécialement grave à ce moment »¹⁴. Il nourrit son affirmation d'un exemple puisé chez Raymond Lefebvre et Paul Vaillant-Couturier, deux anciens combattants dans leur recueil de témoignage *La Guerre des Soldats* : un « honnête fonctionnaire », Michel Carouges, professeur de physique-chimie et ancien « nettoyeur de tranchées » étrangle son épouse pendant son sommeil en reproduisant des gestes acquis au combat¹⁵. Jean Prévost appuie aussi ce constat d'observations, cette fois non référencées, de la « violence des mœurs » et de la « vie privée »

12. Les affrontements de 1924-1925 entre militants communistes d'un côté, anarchistes ou Jeunesses patriotes de l'autre qui font plusieurs victimes, comme la fusillade de la rue Damrémont en avril 1925 (quatre morts et de nombreux blessés) s'inscrivent dans une autre séquence politique. Ils concernent pour l'essentiel de jeunes militants qui n'ont pas participé à la guerre. On ne peut pour autant écarter la rémanence de la trace de celle-ci.

13. Jean Prévost, *Dix-huitième année*, Paris, Gallimard, « NRF », 1929, réédit. Gallimard, 1994, p. 139, 141-142.

14. J. Prévost, *Histoire de France depuis la guerre*, Paris, Rieder, 1932, p. 64.

15. Raymond Lefebvre, Paul Vaillant-Couturier, *La Guerre des soldats*, Paris, Flammarion, 1919, p. 239-242.

spécialement dans les régions libérées du Nord et de l'Est où, dit-il, « les armes et les munitions abandonnées ou volées fournissaient de trop promptes tentations, où la quasi-disponibilité des ruines et de certains approvisionnements militaires créait aussi des habitudes de maraude »¹⁶. Cette « violence de la vie privée » aurait enfin, selon lui, imprimé sa marque, sur la mode et sur l'esprit public où « même les aspirations les plus nobles furent teintées de violence » et expliquerait ce « sourd mouvement révolutionnaire » que fut la « Révolution de 1919 » dont il fut, à 18 ans, un des participants¹⁷: attentat de l'anarchiste Emile Cottin contre Georges Clemenceau le 19 février 1919¹⁸, violence des manifestations de rue de mai et juin 1919 à Paris qui firent plusieurs victimes (deux morts le premier mai 1919). Cette exportation de pratiques guerrières dans la vie politique et sociale – définition même de la « brutalisation » selon George Mosse – se serait brisée sur la répression policière qui aurait vite fait comprendre qu'une « révolution violente » était désormais condamnée par « la disproportion des armes entre les pouvoirs publics et les révolutionnaires »¹⁹. L'« esprit révolutionnaire » va se porter vers la littérature et le « bolchevisme esthétique »²⁰ auxquels il associe les noms de Romain Rolland, Henri Barbusse et du « médecin poète et tendre » Georges Duhamel²¹.

Ce témoignage d'un contemporain, dont on peut critiquer les limites et la subjectivité, pose la question de sa représentativité. On peut certes en trouver des échos dans la presse de l'époque, ainsi dans *Le Journal de Valence* sous la plume de William Loubat, magistrat lyonnais et importante figure du monde judiciaire, qui évoque en 1921 « l'insolite floraison de crimes qui émeut en ce moment le pays... et qui ne doit pas surprendre après l'effroyable perturbation de la guerre »²². Mais de telles notations sont finalement rares et un critique littéraire réputé, André Thérive, du *Temps*, rejette l'« assertion assez courante » que les soldats « rapportèrent du front des habitudes de brutalité et de barbarie sanguinaires »: « Rien ne me semble plus faux », ajoute-t-il, témoignage de « poilu » à l'appui²³.

16. J. Prévost, *Histoire de France depuis la Guerre*, op.cit., p. 66.

17. *Id.*, *Dix-huitième année*, op. cit.,

18. Émile Cottin utilise un pistolet automatique et une boîte de munitions achetés 35 francs à un soldat dans un bar (*Le Figaro*, 20 février 1919).

19. *Histoire de la France depuis la guerre*, op. cit, p. 70-71.

20. *Ibid.*, p. 74.

21. *Ibid.*

22. « Pour protéger les braves gens », *Journal de Valence*, 6 mars 1921. Le signataire de l'article, William Loubat, Procureur général à Lyon, appelle à renforcer la législation sur le port d'armes.

Reste que la question n'a guère été abordée par les historiens. Dans sa thèse de référence sur la place des anciens combattants dans la société française, Antoine Prost relevait cependant l'existence d'un « vandalisme collectif et libérateur » lors de la démobilisation massive des soldats en 1919, accompagnée de nombreuses violences²⁴. Plus récemment, Bruno Cabanes, étudiant la longue « sortie de guerre » des soldats français (la démobilisation, organisée « à l'ancienneté », par classe d'âges, s'étale sur plus de deux ans, avec un pic dans les premiers mois de 1919) relève aussi que le retour du front s'accompagne de destructions et de déprédations multiples²⁵, notant une « explosion » des divorces et une hausse de la criminalité, attestée dans des « sources disparates »²⁶. C'est le grand mérite de l'historienne Dominique Fouchard que d'avoir ouvert le chantier des retombées de la guerre dans la sphère de l'intime, du passage de la violence du front militaire au « front domestique », en étudiant les violences conjugales, la courbe des divorces, l'alcoolisme²⁷. S'il n'est pas possible de produire un état statistique des violences conjugales, les fragments de témoignages conservés et cités dans la presse féminine comme dans les publications médicales qui les étudient attestent, sinon de leur fréquence, du moins de leur non marginalité. L'alcoolisme, beaucoup mieux quantifié, se traduit dans l'augmentation de la fréquence des psychoses alcooliques qui passent, pour un million d'habitants, de 151 entre 1920 et 1924, à 161 de 1925 à 1929 puis à 163 entre 1930 et 1934, enfin à 253 de 1935 à 1939²⁸. Surtout, la courbe des divorces enregistre une augmentation spectaculaire, passant de 18 454 en 1913 à 22 357 en 1919, 38 877 en 1920, 34 134 en 1921 avant de retomber dans l'étage des 25 000 à 28 000 divorces annuels, avant de remonter à nouveau en 1937 et 1938²⁹. L'examen des demandes faites à l'initiative des épouses montre qu'elles sont motivées par des « excès, sévices ou injures graves », même si le constat de la nature des sévices nécessi-

23. André Thérive, « Les Livres », *Le Temps*, 11 août 1932.

24. Antoine Prost, *Les anciens combattants et la société française, III. Mentalités et idéologies*, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1977, p. 49 sq.

25. Une note de police fait état d'une « moyenne mensuelle de 13 000 bris de glaces et 400 avaries de portières » dans les chemins de fer au printemps 1919, Bruno Cabanes, « Sortir de la Première Guerre mondiale (1918-début des années 1920) » in Omer Bartov, Jean-Jacques Becker et alii, *Les sociétés en guerre 1911-1946*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 79-97.

26. B. Cabanes, *La victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, Paris, Éditions du Seuil, « Points histoire », 2014, p. 530.

27. Dominique Fouchard, *Le Poids de la guerre. Les poilus et leurs familles après 1918*, Presses universitaires de Rennes, 2013.

28. Didier Nourrisson, *Alcoolisme et antialcoolisme en France*, cité par D. Fouchard, *op.cit.*, p. 120.

29. *Ibid.*, p. 127-128.

terait un examen au cas par cas de milliers de dossiers de procédure, un chantier à temps plein pour un chercheur... En tous cas, l'hypothèse d'un simple « rattrapage » après 1918 de procédures de divorces ralenties par les années de guerre peine à rendre compte de cette hausse significative dans laquelle l'historienne repère un « raidissement des rapports de genre » qu'elle met au compte des multiples séquelles de la guerre³⁰.

Mais c'est sans doute sur le terrain de la criminalité que la recherche peut s'avérer le plus fructueuse. Faute de devenir des « soldats politiques » à l'instar des *Arditi* ou des *Freikorps* allemands ou de retourner contre eux-mêmes la violence guerrière, à l'image du *Capitaine Conan*, héros du roman de Roger Vercel, qui s'autodétruit dans l'alcoolisme³¹, la question est posée de l'éventuelle reconversion de la violence guerrière en violence criminelle.

Les bases de données constituées par le Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines sous le chapeau « Criminocorpus » présentent une masse de statistiques criminelles de 1831 à 1981, disponibles en ligne : activité des parquets, jugements des cours d'assises et des tribunaux correctionnels, plaintes déposées auprès de la police, de la gendarmerie, de la police des chemins de fer³². La base d'activité des cours d'assises dénombre 3 088 jugements en 1913, dont 1 988 donnent lieu à des condamnations (soit 64 %), dont 24 à la peine de mort, parmi lesquelles dix seront exécutées (41 % des sentences)³³. En 1919, 2 058 personnes sont jugées en assises ; 1 265 sont condamnées (soit 61,4 %), 17 à la peine de mort et 5 exécutées (29,41 %). En 1920, sur 3 257 personnes jugées et 2 139 condamnées, 56 peines de mort sont prononcées dont treize exécutées (23,21 %). En 1921, sur 3 541 personnes jugées et 2 272 condamnées (64 %), 64 peines de mort sont prononcées dont vingt exécutées (31,25 %). Enfin, en 1922, l'activité judiciaire marque une nette décline avec 1 880 condamnés, dont 42 à la peine de mort, sur lesquels 16 seront effectivement exécutées (38,1 %). Au total, dans les quatre années précédant le conflit, de 1910 à 1913, 3 126 personnes sont

30. *Ibid.*, p. 134.

31. Roger Vercel, *Capitaine Conan*, Paris, Albin Michel, 1934, réédit. 1996. Roger Vercel fut lui-même un combattant de la Grande Guerre.

32. <http://criminocorpus.org/fr/> La base Criminocorpus est pilotée par l'équipe du Centre pour les humanités numériques et l'histoire de la justice (CLAMOR, UMS 3726).

33. Statistiques criminelles de 1831 à 1981. DAVIDO. Séries générales. 4.1 Activité des cours d'assises, criminocorpus.org, page consultée le 12 avril 2019.

jugées chaque année par les cours d'assises contre 2 948 dans les quatre années qui suivent, de 1919 à 1922, soit une légère baisse de 5,69 %. Mais le décompte des peines de mort prononcées fait apparaître une évolution spectaculaire : 117 peines de mort prononcées de 1910 à 1913, contre 179 de 1919 à 1922, ce qui représente une hausse de 52,99 %.

Si le pourcentage des peines de mort effectivement exécutées reste à peu près homogène (autour de 30 % des condamnations), la base de données fait clairement apparaître un pic en 1921 tant dans le nombre d'accusés jugés (3 541) que dans le nombre de peines de mort prononcées (64), les plus élevés des huit années retenues. Elle montre aussi un chiffre étale du nombre de jugements en cour d'assises de l'avant-guerre à l'après-guerre, mais une hausse générale du nombre de peines de mort prononcées, que l'on ne peut que corrélérer à une augmentation supposée des crimes de sang (assassinats et meurtres, le « crime capital » qui mérite la « peine capitale ») pour lesquels, en temps de paix, cette peine est appliquée, sauf « circonstances atténuantes », le plus souvent dans les cas de « crimes passionnels ».

La base AGENDARM, qui recense plaintes et dénonciations enregistrées par les brigades de gendarmerie en zone rurale enregistre une courbe apparemment homogène. Dans les quatre années précédant le conflit, elle enregistre une moyenne de 252 757 plaintes et dénonciations annuelles, puis dans les quatre années qui suivent, 242 221 plaintes et dénonciations, soit un niveau en léger recul, mais avec, à nouveau, un pic notable en 1921 (309 108 plaintes et dénonciations). La base APOLIMOB, qui recense les plaintes et dénonciations transmises par les brigades mobiles (les fameuses « brigades du Tigre » créées par Georges Clemenceau, ministre de l'Intérieur en 1906) font état d'une moyenne de 3 466 plaintes et dénonciations pour les quatre années d'avant-guerre, et 4 727 pour les quatre années d'après-guerre, soit une hausse de 38,28 % avec, là encore, un pic en 1921 (5 477 plaintes)³⁴. On trouve dans la base APOLIFER, qui recense les plaintes et dénonciations transmises par la police des chemins de fer, une moyenne de 5 730 pour les quatre années d'avant-guerre, contre 8 797 pour les quatre années d'après-guerre, soit une hausse de 53,53 % avec cette fois un pic en 1920 (10 842 plaintes)³⁵. *A contrario*,

34. « Plaintes, dénonciations et procès-verbaux transmis par les commissaires de police mobile 1908-1932 ».

35. « Plaintes, dénonciations et procès-verbaux transmis par les commissaires spéciaux de la police des chemins de fer 1908-1932 ».

la base APOLICOM, qui recense les mêmes plaintes transmises par les commissaires de police communaux, les plus nombreux, montre une moyenne de 179 279 pour les quatre années d'avant-guerre, et 167 180 pour l'après-guerre, donc une baisse de 6,75 % avec un pic de 200 692 plaintes en 1920³⁶. Si un gros travail sur ces sources reste à faire, le croisement des cinq séries statistiques consultées montre une hausse incontestable de l'activité délinquante et criminelle dans les grandes villes, zone d'activité des quinze brigades mobiles créées en 1911, et sur le réseau ferroviaire, qu'utilisent les soldats en voie de démobilisation. Il montre aussi un niveau étale, avant 1914 comme après 1918, des plaintes et dénonciations dans les petites et moyennes communes, zone d'activité de la police municipale, tout comme dans les campagnes, où agissent les brigades de gendarmerie, même si quatre séries sur cinq font apparaître un « pic d'activité » en 1921 et que le nombre des peines de mort prononcées reste significativement plus élevé après-guerre qu'avant-guerre.

La consultation d'une deuxième base de données, constituée cette fois à l'initiative d'un chercheur indépendant, « La veuve guillotine », recense l'ensemble des exécutions en France métropolitaine de 1871 à 1977³⁷. Elle fournit les noms des exécutés dont le dossier est recensé, la date et les motifs de leurs condamnations, la date et le lieu de leur exécution et, parfois, quelques informations sur leurs origines et leur situation professionnelle.

Sur dix exécutions capitales renseignées en 1919, quatre concernent des déserteurs (Claude Cuisinier, guillotiné le 4 février 1919, Joseph Perrot le 9 juin, Constant Moujeot et Claudius Janin fusillés le 30 août) deux des soldats encore sous l'uniforme (un travailleur algérien du 10^e Régiment d'infanterie coloniale – RIC – et un soldat du 136^e Régiment d'infanterie, Louis-Marie Joseph Lion, tous deux fusillés), un blessé de guerre en convalescence, Joseph Grisard, soit sept condamnés (70 %) sur dix qui entretiennent une relation directe à l'armée et à la guerre. L'examen des quinze cas de condamnations à mort non effectuées, à la suite d'une grâce présidentielle, à une annulation pour vice de forme ou pour lesquels aucun renseignement concernant une éventuelle exécution n'a été retrouvé montre là aussi la présence de huit autres soldats, encore sous l'uniforme ou déserteurs.

36. « Plaintes, dénonciations et procès-verbaux transmis par les commissaires de police communaux 1908-1932 ».

37. laveuveguillotine.pagesperso-orange.fr, page consultée le 22 avril 2019.

En 1920, sur treize exécutions recensées sur la même base pour 61 condamnations prononcées, quatre concernent des soldats ou anciens soldats : un déserteur, Constant Sternat pour un meurtre et trois agressions, un permissionnaire Marc-Paul Ballyet, meurtrier d'un notaire de Pontarlier pendant une permission en janvier 1918, un ancien légionnaire âgé de 28 ans, sans que soit précisée une éventuelle participation à la guerre, enfin un ancien combattant de 23 ans titulaire de la Croix de guerre avec trois citations, Jean-Marie Laval dit « Bébert ». On peut y joindre sous certaines réserves Emilio Echavarri, renseigné comme « anarchiste espagnol » et « déserteur », sans que l'on sache de quelle armée, condamné à mort le 27 juillet 1920 et exécuté en 1921. En 1921 cependant, sur 16 exécutions recensées, seules 2 concernent le monde militaire, l'une déserteur, l'autre un ancien légionnaire³⁸.

Quelques cas personnels peuvent être documentés et jettent une lumière crue sur ces faits divers.

Ainsi Louis-Marie Joseph Lion, né en 1894 à Lançon (Bouches-du-Rhône), soldat du 136^e Régiment d'infanterie, condamné à mort par le Conseil de guerre de la 20^e Division d'infanterie le 24 juillet 1919 et exécuté le 23 octobre à Rennes, dont les minutes du jugement sont en ligne sur le site « Mémoire des Hommes ». L'homme a déjà été condamné le 8 novembre 1918 à trois mois de prison avec sursis pour « désertion en temps de guerre » par le Conseil de guerre de la 87^e DI. Cette fois, il est condamné pour une double agression commise à Fouchy, une commune alsacienne (Bas-Rhin) « recouvrée » en 1918 contre deux sœurs, Célestine et Thérèse Otzenberger, dont l'une décède à la suite des coups reçus. Le rapport du sous-lieutenant Legat, commissaire du gouvernement, insiste sur le caractère odieux de l'agression (« de l'argent facile à prendre ») et sur le fait que Lion, engagé volontaire en 1912, n'a « ni blessure ni citation » après quatre ans de front, et qu'il représente ainsi « le type du paresseux et du mauvais esprit »³⁹... Mais Jean-Marie Laval, alias « Bébert », présente un profil différent. Condamné pour le meurtre d'un inspecteur de police commis en 1919, exécuté le 13 juillet 1920, ce soldat de 23 ans, est titulaire de la Croix de guerre avec trois citations. Arrêté le 30 octobre 1919 à Paris pour un cambriolage meurtrier à Nantes, où il

38. Sur la base des renseignements figurant dans la base de données.

39. Minutes du Conseil de guerre de la 30^e DI, 24 juillet 1919,

www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr, page consultée le 22 avril 2019.

tue un agent de police d'un « coup de revolver »⁴⁰, il est condamné à mort par la Cour d'assises de Nantes en mars 1920, et déchu de sa décoration⁴¹. Son pourvoi en cassation rejeté, il est guillotiné dans cette même ville le 13 juillet après s'être écrié « Adieu les amis ! »⁴². Dans presque tous les cas recensés, le motif récurrent des condamnations relève du « crime crapuleux ». C'est vrai pour Joseph Grisard, blessé de guerre en convalescence, assassin dans des conditions sordides d'une tenancière de cabaret pour lui voler 4 300 francs, c'est encore vrai de Constant Moujot et Claudius Janin, deux artilleurs condamnés à mort par un conseil de guerre le 2 juin 1919 et fusillés le 30 août pour un crime commis en janvier 1918 pendant leur désertion, l'assassinat d'une femme de chambre Louise Cormier, pour lui voler « 400 francs », suivi de l'agression brutale d'une cafetière pour lui voler « 4 000 francs ». C'est vrai aussi du déserteur belge Auguste Genevrois condamné à mort le 18 décembre 1919 exécuté le 1^{er} avril 1920 pour le double meurtre le 23 novembre de sa logeuse et du père de celle-ci. Selon *Le Petit Parisien*, l'homme aurait fait preuve d'une « attitude cynique » devant la Cour d'assises : « Ne t'en fais pas, j'aurai plus d'honneurs que mes amis qui ont été fusillés ; on me coupera la tête »⁴³. On pourrait citer aussi Constant Sternat déserteur âgé de 22 ans, condamné à mort en avril 1920 pour un meurtre et quatre agressions, exécuté à Evreux le 9 juillet ou le déserteur Claude Cuisinier condamné à mort exécuté le 4 février 1919 pour avoir abattu un agent qui tentait de l'arrêter.

Ces éléments appellent plusieurs remarques, en guise de conclusion. Ils sont d'abord plutôt attendus : une expérience de guerre vécue par des millions de jeunes hommes qui ont manié pendant plusieurs mois ou années des armes létales, leur longue (et parfois chaotique) démobilisation dans une société qui doit elle-même se démobiliser, ne peut que provoquer des désordres de toute nature, bien documentés aujourd'hui pour les conflits de la seconde moitié du XX^e siècle. Même retournés dans leurs foyers, nombre d'entre eux furent particulièrement exposés à des pathologies variées contractées au front, ainsi qu'à des troubles mentaux plus ou moins sévères⁴⁴.

40. *Ouest Eclair*, 31 octobre 1919.

41. *L'Humanité*, 18 mars 1920.

42. *Le Petit Parisien*, 14 juillet 1920.

43. « Genevrois qui assassina deux personnes sera exécuté ce matin », *Le Petit Parisien*, 1^{er} avril 1920.

Les cas de violence meurtrière commis par des soldats ou des anciens soldats restent cependant très minoritaires au regard de l'énorme masse d'hommes impliqués – en France, 6,5 millions de survivants à avoir été mobilisés –, et s'ils ont laissé des traces dans la presse et les archives judiciaires, il est difficile d'extrapoler à partir d'eux, sauf à vouloir considérer la (petite) partie pour le tout. De même que l'on ne parle pas des trains qui arrivent à l'heure, on ne parle guère des gens heureux, qui par définition, laissent moins de traces... Comme nous y invite Bruno Cabanes, on ne peut « surévaluer la dimension pathologique du retour », la majorité des anciens combattants aspirant, sans qu'on puisse la quantifier, à retrouver une vie « normale », et y réussissant souvent, particulièrement les agriculteurs qui retrouvent leurs exploitations maintenues en état pendant le conflit grâce au travail des femmes, des enfants, voire des prisonniers de guerre⁴⁵. Et l'on sait, depuis les travaux d'Antoine Prost, que les proclamations pacifistes (« Plus jamais ça ! ») des grandes organisations d'anciens combattants, y compris celles classées « à droite », exprimaient un ressenti très largement partagé, qui nourrit nombre d'engagements entre les deux guerres mondiales.

Il n'en reste pas moins que la place des anciens combattants démobilisés, celle aussi, spécifique, des déserteurs dans les actes de délinquance et les crimes commis a toute son importance et mérite l'attention des chercheurs. Cette piste de travail peut s'intégrer aussi dans le chantier de recherches sur la violence politique en France, en plein essor aujourd'hui⁴⁶.

44. 4 000 aliénés de guerre sont encore internés en France en 1937 selon Stéphane Tison et Hervé Guillemain, *Du front à l'asile 1914-1918*, Alma éditeurs, 2013, cité par Jean-Michel Guieu, *Gagner la paix (1914-1929)*, Paris, Seuil, « Points histoire », 2015, p. 260-261.

45. B. Cabanes, *La victoire endeuillée*, *op.cit.*, p. 530. C'est plus complexe pour les salariés malgré la loi du 22 novembre 1918, qui contraint l'ancien employeur à reprendre ses anciens employés de retour du front.

46. Nous nous permettons de renvoyer à notre propre ouvrage, *Un enfant est lynché. L'affaire Gignoux 1937. Violence et politique dans la France du Front populaire*, PUF, 2018.

Références

- Audoin-Rouzeau S. et A. Becker, 2000, *14-18. Retrouver la Guerre*, Paris, Gallimard.
- Cabanes B., 2003, « Sortir de la Première Guerre mondiale (1918-début des années 1920) » in O. Bartov, J.-J. Becker *et alii*, *Les sociétés en guerre 1911-1946*, Paris, Armand Colin, p. 79-97.
- Cabanes B., 2014, *La victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, Paris, Editions du Seuil, coll. « Points histoire ».
- Destenay E., 2017, « Les anciens combattants irlandais de la Première Guerre mondiale. Une communauté martyrisée », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 136, pp. 43-56.
- Destenay E., 2019, « La participation d'anciens combattants irlandais de la Première Guerre mondiale à la guerre d'indépendance », *20&21 Revue d'histoire*, n° 142, pp. 61-74.
- Fouchard D., 2013, *Le Poids de la guerre. Les poilus et leurs familles après 1918*, Presses universitaires de Rennes.
- Guiou J.-M., 2015, *Gagner la paix (1914-1929)*, Paris, Seuil, coll. « Points histoire ».
- Lefebvre R. et Vaillant-Couturier P., 1919, *La Guerre des soldats*, Paris, Flammarion.
- Matard-Bonucci M.-A., 2018, *Totalitarisme fasciste*, Paris, CNRS Éditions.
- Mossé G., 1999, *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Flammarion.
- Pomplun J.-P., 2019, « Les corps francs allemands. Une lecture socio-historique de la violence paramilitaire après la Première Guerre mondiale », *20&21. Revue d'histoire*, n° 141, pp. 41-54.
- Prévost J., 1929, *Dix-huitième année*, Paris, Gallimard, « NRF », 1929, réédit. Gallimard, 1994.
- Prévost J., 1932, *Histoire de France depuis la guerre*, Paris, Rieder.
- Prost A., 1977, *Les Anciens combattants et la société française, III. Mentalités et idéologies*, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques.
- Thérive A., « Les Livres », *Le Temps*, 11 août 1932.
- Tison S. et Guillemain H., 2013, *Du front à l'asile 1914-1918*, Alma éditeurs.
- Vercel R., 1934, *Capitaine Conan*, Paris, Albin Michel, réédit. 1996.
- Vergnon G., 2018, *L'affaire Gignoux 1937. Violence et politique dans la France du Front populaire*, PUF.
- Werth N., 2017, *Les Révolutions russes*, PUF, coll. « Que sais-je ? ».